



Maurice: Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2021

Résumé exécutif

En 2020, la flotte thonière mauricienne se composait de 3 senneurs à senne coulissante, d'un navire ravitailleur et de 2 palangriers semi-industriels. Les trois senneurs à senne coulissante sont de grands navires congélateurs d'une longueur totale de 89,4 M chacun tandis que les palangriers sont des bateaux semi-industriels de moins de 24 M de long. Les deux palangriers semi-industriels opéraient exclusivement à l'intérieur de la ZEE de Maurice.

Les deux palangriers semi-industriels ont entrepris 10 sorties de pêche et un total de 129500 ont été déployés pour 141 jours de pêche. La majorité des prises étaient constituées d'albacore (58%) et de germon (31%). Leurs prises totales se sont élevées à 58,2 tonnes avec une CPUE de 0,45kg/hameçon. Il convient de noter qu'il y a eu une diminution du nombre de palangriers impliqués dans la pêche semi-industrielle à la palangre, passant de 15 en 2019 à seulement 2 en 2020.

Les senneurs mauriciens ont opéré entre les latitudes 19°N à 11°S et les longitudes 43°E à 80°E. La capture totale des trois senneurs s'est élevée à 20549t comprenant 47,4% d'albacore, 45,1% de listao et 4% de thon obèse pour 668 calées positives sur un total de 692 calées. Le programme d'observation n'a pas été réalisé en 2020 afin de respecter les mesures de précaution mises en place dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Des exercices d'échantillonnage ont été réalisés sur les prises débarquées de la pêche semi-industrielle, artisanale et à la senne. Un total de 3175 poissons a été échantillonné pour la fréquence de longueur, à savoir 296 pour la pêche artisanale, 341 pour la pêche semi-industrielle et 2538 pour la pêche à la senne coulissante. Les exercices d'échantillonnage ne pouvaient être effectués sur les senneurs mauriciens que lors de leurs escales à Port Louis, ce qui explique la quantité de poissons échantillonnés.